

# CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 21 Octobre 2010

## Question n° 2

**OBJET : Budget communal 2010 - Décision modificative n° 1 du budget principal.**

**Service instructeur :** Direction des services financiers  
Service du budget et de la comptabilité générale

**Rapporteur au Conseil : Monsieur DETOLLE**

---

### Avis des commissions

- Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale.  Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable  Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs

---

### RAPPORT DE PRÉSENTATION

«Mes chers collègues,

Le projet de décision modificative n°1 de l'exercice 2010 qui vous est présenté, s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 487 554 € :

- Section de fonctionnement	17 742,00 €
- Section d'investissement	469 812,00 €
Soit un total de <b>487 554,00 €</b>	

Le détail des propositions budgétaires est joint en annexe au rapport.

La décision modificative n°1 de l'exercice 2010 prévoit, de manière prudente, des opérations nouvelles ou répond à des besoins d'ajustement survenus depuis l'adoption, le 1<sup>er</sup> juillet dernier, du budget supplémentaire de l'exercice 2010.

Au final, et compte tenu du budget supplémentaire, c'est 1 045 032 € qui auront été mis en réserve (586 361 € en section de fonctionnement et 458 671 € en section d'investissement) offrant la possibilité, lors de la prochaine étape budgétaire, de réduire l'emprunt et donc de contenir l'évolution des charges financières en 2011 et les années suivantes.

#### **1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les mouvements budgétaires relatifs à la section de fonctionnement sont retracés dans le tableau de synthèse suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DM1 2010
<b>A) Recettes de fonctionnement (1 + 2)</b>	<b>17 742,00 €</b>
1) Recettes réelles	17 742,00 €
2) Recettes d'ordre	0,00 €
<b>B) Dépenses de fonctionnement (3 + 4)</b>	<b>17 742,00 €</b>
3) Dépenses réelles	17 742,00 €
4) Dépenses d'ordre	0,00 €

a) Les recettes de fonctionnement

Elles sont majorées au total de 17 742,00 €.

Les recettes nouvelles de fonctionnement proviennent de l'annulation de recettes escomptées et de l'inscription de recettes supplémentaires. On citera principalement :

- l'inscription des droits d'enregistrement des passeports biométriques pour 15 090 € ;
- l'inscription d'un remboursement supplémentaire par GPSO de dépenses relatives au marché du ramassage scolaire pour 10 587 € ;
- la suppression des recettes publicitaires concernant le guide pratique de la ville pour 18 000 €.
- l'ajustement à la baisse des participations financières liées aux séjours organisés pour les seniors pour 10 000 €.

b) Les dépenses de fonctionnement

Elles augmentent au total de 17 742,00 € , résultant à la fois de dépenses nouvelles et de complément ou réduction de crédits inscrits au budget primitif.

Il convient notamment d'inscrire un complément de crédit (63 800 €) au titre des frais de télécommunication, en partie sous évalués au moment de la préparation du budget primitif.

Figure également un crédit supplémentaire induit par le nouveau marché du ramassage scolaire pour un montant de 10 587 €, somme inscrit parallèlement en recette en application de la convention de délégation de gestion signée avec GPSO.

La DM procède par ailleurs à la réduction de crédits ouverts au budget primitif :

- diminution de la subvention d'équilibre versée au C.C.A.S. pour 55 000 € ;
- réduction de 20 000 € des crédits alloués aux voyages et aux sorties des seniors;
- réduction de 20 000 € de la dotation de crédits liée à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

**2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les mouvements budgétaires relatifs à la section d'investissement sont retracés dans le tableau de synthèse suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DM1 2010
<b>A) Recettes d'investissement (1 + 2)</b> 1) Recettes réelles 2) Recettes d'ordre	<b>469 812,00 €</b> 469 812,00 € 0,00 €
<b>B) Dépenses d'investissement (3 + 4)</b> 3) Dépenses réelles 4) Dépenses d'ordre	<b>469 812,00 €</b> 469 812,00 € 0,00 €

a) Les recettes d'investissement

Elles sont majorées de 469 812 €, provenant pour 468 431 € de l'ajustement à la hausse du versement au titre du FCTVA, compte tenu de la notification de l'assiette définitive des investissements réalisés en 2009 et éligibles au remboursement.

b) Les dépenses d'investissement

A l'exception de crédits ouverts pour l'acquisition de mobiliers scolaires (4 800 €) ou de matériels sportifs (3 700 €), en partie destinés à remplacer ceux détruit par l'incendie de locaux au stade de la Fosse Renaut le 25 juin dernier, le projet de DM ne prévoit pas d'engager de nouvelles opérations. Aussi, l'excédent des recettes sur les dépenses nouvelles, soit 458 671 €, est affecté à un compte de réserve en vue de contribuer à la réduction du volume d'emprunt prévu.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer et d'approuver le projet de Décision modificative n°1 ».